

Honoraires et barèmes Transaction

Barème par tranche de prix transaction à compter du 1^{er} janvier 2018. Les barèmes ne sont pas cumulatifs entre eux

Jusqu'à 99.000€ , les honoraires sont de 6.000€ TTC. Au-delà de cette tranche le barème suivant s'applique

De 100.000€ à 150.000€ 6,5% TTC

De 151.000€ à 199.000€ 6% TTC

De 200.000€ à 400.000€ 5% TTC

Au-delà de 401.000€ 4% TTC

Terrain, fond de commerce, droit au bail, garage: 10% du Prix TTC.
Minimum forfaitaire 4000€ TTC

Estimation: Gratuite dans le cadre d'un mandat de vente. Autre cas: entre 149€ et 399€ TTC
En fonction de la propriété.



AGENCE FAMILIALE & CONNECTÉE

Honoraires et barèmes Locations

Honoraires locations : de Le décret n° 2014-890 paru 1^{er} août 2014 a fixé le plafonnement des honoraires imputables aux locataires.

Ce décret ne fixe que le montant d'honoraires maximum pouvant être imputé au locataire pour les baux, nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

La part d'honoraires de location imputée au propriétaire bailleur reste libre mais ne doit en aucun cas être inférieure à celle réclamée au locataire pour les postes considérés (la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'établissement de l'état des lieux).

l'état des lieux, le plafond est fixé à **3 € TTC** par m² de surface habitable quelle que soit la zone concernée.

Honoraires de location à régler par chaque partie (locataire et propriétaire):

8€ le m² : recherche locataire et visite du bien (4€), constitution du dossier (2€) rédaction du bail (2€)

3€ le m²: Etat des lieux

Entrepôt Local professionnel, ou commercial là charge locataire: 15% du loyer annuel HC et HT.

Fonctionnement Gestion locative:

Le Cabinet Jacquot Immobilier est adossé à un groupement national qui nous permet d'avoir à la fois des tarifs très compétitifs sur la partie gestion et assurance impayée tout en assurant un package de services important. Ci-dessous l'offre de gestion mise à jour au 1^{er} janvier 2020. Détails des CGV de la GLI sur demande.



BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION

ma gestion locative vous propose plusieurs formules de gestion immobilière adaptées à la sécurisation de vos investissements locatifs.



Agence partenaire en charge de la location
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

OFFRE STANDARD à 5,90 % HT des encaissements (soit 7,08 % TTC)

tarif appliqué pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 euros par mois.

LES PRESTATIONS

Encaissement des loyers et charges avec quittancement mensuel du locataire (appels de loyers envoyés par email chaque mois avec émission d'une quittance).

- Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire.
- Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email ou par courrier.
- Révision annuelle du loyer et régularisation des charges.
- Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande.
- Consultation des comptes en ligne sur le site web : www.magestionlocative.fr 24h/24 et 7j/7.
- Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers.
- Suivi des attestations d'assurance et d'entretien de votre logement.
- Suivi des travaux. Etablissement de devis, commandes et règlement des fournisseurs.

* Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes sommes encaissées pour le compte du mandant.

* Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers (Selon loi des finances en vigueur)

* Taux de TVA en vigueur: 20%, sauf TVA DOM-TOM 8,5%

OFFRE CONFORT à 8,40 % HT des encaissements (soit 9,58 % TTC)

tarif appliqué pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 euros par mois dont 2,50%TTC pour l'assurance des risques locatifs.

LES PRESTATIONS

FORMULE STANDARD

+ UNE ASSURANCE LOYERS IMPAYÉS EN CAS DE SINISTRE

Cette assurance comporte 4 couvertures :

- Une garantie des loyers et charges impayés à 100 % sans franchise, ni carence, ni plafond de loyer (pas de limite d'indemnisation).
- Une garantie détériorations immobilières : prise en charge, dans la limite de 10 000€ par sinistre, et sans franchise, de dégradations et destructions imputables au locataire, aux biens immobiliers exclusivement, constatées après son départ par comparaison des états des lieux d'entrée et de sortie établis contradictoirement ou par Huissier.
- Une garantie frais de contentieux et procédure : prise en charge, sans limite de montant, des frais de justice et des actes d'huissiers, concernant les opérations de recouvrement des loyers, charges et taxes impayés.
- Une garantie protection juridique : prise en charge de la défense des intérêts du propriétaire. Prise en charge des honoraires d'avocat et frais nécessaires dans la recherche de toute solution, à concurrence d'un capital maximum de 6 000€, pour des litiges entre le propriétaire et le locataire, liés au bail.

Voir conditions générales de l'assurance au siège ou sur simple demande par mail.



BARÈME DE NOS HONORAIRES DE GESTION

ma gestion locative vous propose plusieurs formules de gestion immobilière adaptées à la sécurisation de vos investissements locatifs.



OFFRE STANDARD ou CONFORT

Pour les loyers hors charges supérieurs à 1500 euros par mois et inférieurs ou égaux à 2000 euros, l'offre s'élève à 4,90 % HT des encaissements (soit 5,88 % TTC).

Pour les loyers hors charges supérieurs à 2000 euros par mois, l'offre s'élève à 3,90 % HT des encaissements (soit 4,68 % TTC).

Un bailleur (ou des membres de la même famille) cumulant plusieurs lots confiés en gestion via un ou plusieurs mandats de gestion pourra bénéficier des taux à 4,90 % HT ou 3,90 % HT si le cumul des loyers encaissés correspond aux plafonds de 1500 € à 2000 € (4,90 % HT) et + de 2000 € (3,90 % HT).



6 000€, pour des litiges entre le propriétaire et le locataire, liés au bail.

Voir conditions générales de l'assurance au siège ou sur simple demande par mail.

- Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
- Les honoraires de gestion sont 100 % déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
- Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,5%

OFFRE STATIONNEMENT à 9,90 % HT

9,90 % HT des encaissements (soit 11,88 % TTC) pour un box ou un parking.

Barème valable à compter du 01/01/2020

ma gestion locative

1 Impasse Isaac Newton | CS 70335 | 85109 LES SABLES D'OLONNE CÉDEX | tél : 02 51 32 01 94 | www.magestionlocative.fr
 Succursale : 2 rue Harrouys | 1^{er} étage | 44470 CARQUEFOU | tél : 02 40 52 17 89 | email : contact@magestionlocative.fr | www.blog-magestionlocative.fr
 CODE APE 6831Z | CARTE PRO CFI 0501 2015 000 800 507 CCI DE VENDEE | N° RCS LA ROCHE SUR YON (85) 499 472 819 | GARANTIE SOCAF PARIS